

# SGDL

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE DROIT  
ET DE LÉGISLATION

Le Comité de la Société genevoise de droit et de législation a l'honneur de vous inviter à la conférence que donneront

**Marie-Laure Papaux van Delden**

Professeure à l'Université de Genève

et

**Sabrina Gauron-Carlin**

Docteure en droit, greffière au Tribunal fédéral, titulaire du brevet d'avocat

intitulée

## **LA GESTATION POUR AUTRUI: ÉTAT DES LIEUX EN DROIT SUISSE**

le **lundi 8 avril** 2019 à 18h30 précises

au Théâtre Les Salons

Rue Bartholoni 6

1204 Genève

Alexandre Richa

Président

La gestation pour autrui est interdite en droit suisse. Elle est en revanche pratiquée dans de nombreux Etats, ce qui entraîne un tourisme procréatif, apte à répondre à l'impossibilité d'enfanter fondée sur une cause médicale ou naturelle. Cette conférence analysera la question de la reconnaissance en Suisse des liens de filiation valablement établis à l'étranger pour des enfants nés grâce à des méthodes pouvant heurter la conception de l'ordre public suisse et les solutions, qu'à défaut de reconnaissance, le nouveau droit de l'adoption apporte. Un accent particulier sera porté sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, essentielle à la compréhension du droit de la filiation. Quelques réflexions prospectives permettront de conclure.

---

*Conférence suivante:*

Valérie Défago Gaudin, Professeure à l'Université de Neuchâtel: «Le droit de préemption des collectivités locales», le 6 mai 2019, même heure, même lieu.